

Bruxelles, le 17 novembre 2023
(OR. en)

15359/23

CDR 180

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne - Adoption

1. Par lettre datée du 23 mai 2023¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la démission de M^{me} Henrike MÜLLER, membre du Comité des régions.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ Doc. 13902/23.

3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M^{me} Henrike MÜLLER, le gouvernement allemand a proposé² M. Emanuel HEROLD, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Mitglied der Bremischen Bürgerschaft* (membre de l'assemblée civile de Brême), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 15318/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

² Doc. 15308/23.